

Délibération n° CM-2025-04-002

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo**

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 23 avril 2025 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Jean-Virgile CRANCE, Le 1er Adjoint au Maire .

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 17 avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2025

Membres présents : M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, Mme Florence ABADIE, M. Nicolas BELLOIR, Mme Céline ROCHE, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, M. Serge BESSEICHE, Mme Sophie LEPRIZÉ, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSSES, Mme Sophie LAUDE, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Sophie DANINO-SOISSON, M. Armel DE LESQUEN, M. Emmanuel FEIGE, M. Pascal FLAUX, Mme Anna JOURNÉ, Mme Catherine KRAUSS, M. Frédéric LAMBERT, Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ, M. Johann LEUX, Mme Anne-Laure MOREAU, M. Yann-Erwan TURCAS, Mme Sophie BEAUDOUT, Mme Anne-Claire CLAVIER, Mme Anne LE GAGNE, M. Victor RICHARD

Absent : M. Florian BIGAUD

Pouvoirs :

Mme Clarisse BÉCHU à Mme Florence ABADIE
M. Arthur BUSNEL à M. Nicolas BELLOIR
Mme Annie CAILLIBOTTE à Mme Céline ROCHE
Mme Caroline CRANCE à M. Jean-Virgile CRANCE
Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT à Mme Isabelle DUPUY
M. Jacques HARDOIN à M. Guillaume PERRIN
M. Florian LEMÉE à M. Abel KINIÉ
M. José LOBATO-PINTO à M. Emmanuel FEIGE
Mme Tiphaine RENARD à Mme Caroline DESQUESSSES
M. Hubert SENE à M. Yann-Erwan TURCAS
Mme Pierrette TRONEL à Mme Sophie LEPRIZÉ
Mme Rozenn SAGET à M. Victor RICHARD
M. Edouard VAURY à Mme Sophie BEAUDOUT

Secrétaire de séance : Anna JOURNÉ

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur BELLOIR

BUDGET PRINCIPAL

SOLDES DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2024

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	74 937 065,18	89 321 307,46	
Mouvements d'ordre	4 671 540,55	427 943,66	
Total fonctionnement	79 608 605,73	89 749 251,12	+ 10 140 645,39
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels (hors résultats reportés)	29 932 710,48	15 895 488,08	
Résultat investissement 2023 reporté		5 535 088,05	
Résultat fonctionnement 2023 affecté		7 719 717,15	
Mouvements d'ordre	1 843 296,71	6 086 893,60	
Total investissement	31 776 007,19	35 237 186,88	+ 3 461 179,69
TOTAL BUDGET	111 384 612,92	124 986 438,00	+ 13 601 825,08

L'exécution du budget 2024 fait apparaître un résultat global de clôture positif de **13 601 825,08 €** contre 13 254 805,20 € en 2023.

Le résultat d'investissement s'établit à **3 461 179,69 €** (5 535 088,05 € en 2023) tandis que l'excédent de fonctionnement est passé de 7 719 717,15 € à **10 140 645,39 €**.

Ces résultats sont à rapprocher des restes à réaliser 2024 qui s'élèvent à 14 292 669,91 € en dépenses et à 1 829 552,77 € en recettes.

Le compte administratif permet de constater le niveau d'exécution des crédits votés et donc la qualité de la prévision. Le tableau ci-dessous présente les taux de réalisation des sections de fonctionnement et d'investissement par chapitre budgétaire, sachant que seuls les mouvements réels sont véritablement significatifs.

	Prévisions BP + reports + DM 2024	Réalisations 2024	Taux de réalisation 2024
FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
013 Atténuations de charges	261 050,00	260 662,09	99,85%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 533 059,00	9 602 542,47	112,53%
73 Impôts et taxes	10 789 000,00	10 826 663,51	100,35%
731 Fiscalité locale	51 432 980,00	51 769 186,82	100,65%
74 Dotations, subventions et participations	14 841 506,00	15 107 219,48	101,79%
75 Autres produits de gestion courante	1 580 873,00	1 543 936,34	97,66%
76 Produits financiers	15 000,00	15 272,10	101,81%
77 Produits exceptionnels	188 756,68	195 824,65	103,74%
78 Reprise sur provisions	252 000,00	0,00	0,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	87 894 224,68	89 321 307,46	101,62%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	516 988,20	427 943,66	82,78%
Total recettes de fonctionnement	88 411 212,88	89 749 251,12	101,51%
DEPENSES			
011 Charges à caractère général	20 613 821,00	16 977 132,74	82,36%
012 Charges de personnel	46 211 064,00	45 526 230,83	98,52%
014 Atténuations de produits	80 500,00	54 240,00	67,38%
65 Autres charges de gestion courante	10 339 835,00	10 044 361,81	97,14%
66 Charges financières	1 820 000,00	1 796 608,77	98,71%
67 Charges exceptionnelles	117 400,00	23 491,03	20,01%
68 Dotations aux provisions	515 000,00	515 000,00	100,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	79 697 620,00	74 937 065,18	94,03%
023 Virement à la section d'investissement	3 961 323,00	0,00	-
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 752 269,88	4 671 540,55	98,30%
Total dépenses de fonctionnement	88 411 212,88	79 608 605,73	90,04%
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
024 Produit de cessions	67 634,32	0,00	0,00%
10 Dotations, fonds divers et concours	11 038 766,15	10 858 471,66	98,37%
13 Subventions d'investissement	9 046 051,90	5 535 360,38	61,19%
16 Emprunts	19 598 764,22	7 153 141,00	36,50%
20 Immobilisations incorporelles	26 141,00	26 140,04	100,00%
21 Immobilisations corporelles	0,00	3 139,37	-
23 Immobilisations en cours	0,00	38 952,78	-
27 Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00%
Total recettes réelles d'investissement	39 827 357,59	23 615 205,23	59,29%
021 Virement de la section de fonctionnement	3 961 323,00	0,00	-
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 752 269,88	4 671 540,55	98,30%
041 Opérations patrimoniales	2 247 170,00	1 415 353,05	62,98%
001 Résultat antérieur reporté	5 535 088,05	5 535 088,05	100,00%
Total recettes d'investissement	56 323 208,52	35 237 186,88	62,56%
DEPENSES			
20 Immobilisations incorporelles	4 454 670,74	2 090 996,89	46,94%
204 Subventions d'équipement versées	1 631 570,99	948 770,91	58,15%
21 Immobilisations corporelles	10 567 966,84	5 867 238,85	55,52%
23 Immobilisations en cours	27 612 391,75	13 767 979,81	49,86%
Total dépenses d'équipement	44 266 600,32	22 674 986,46	51,22%
13 Subventions d'investissement	53 950,00	53 950,00	
16 Emprunts	9 184 000,00	7 203 774,02	78,44%
26 Participations et créances rattachées à des participations	4 500,00	0,00	0,00%
27 Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	0,00%
Total dépenses réelles d'investissement	53 559 050,32	29 932 710,48	55,89%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	516 988,20	427 943,66	82,78%
041 Opérations patrimoniales	2 247 170,00	1 415 353,05	62,98%
Total dépenses d'investissement	56 323 208,52	31 776 007,19	56,42%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 749 398,25	9 602 542,47	-1,51%
73 Impôts et taxes	10 794 565,72	10 826 663,51	0,30%
731 Fiscalité locale	48 437 845,55	51 769 186,82	6,88%
74 Dotations, subventions et participations	14 573 387,18	15 107 219,48	3,66%
75 Autres produits de gestion courante	1 576 786,94	1 543 936,34	-2,08%
013 Atténuations de charges	399 532,17	260 662,09	-34,76%
Recettes de gestion courante	85 531 515,81	89 110 210,71	4,18%
76 Produits financiers	15 097,13	15 272,10	1,16%
77 Produits exceptionnels	381 295,41	195 824,65	-48,64%
78 Reprise sur provisions	198 000,00	0,00	n.s.
Total recettes réelles de fonctionnement	86 125 908,35	89 321 307,46	3,71%
042 Opérations d'ordres de transferts entre sections	379 134,93	427 943,66	12,87%
002 Résultat de fonctionnement reporté	720 514,17	0,00	n.s.
Total recettes de fonctionnement	87 225 557,45	89 749 251,12	2,89%

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de + 3,7 % en 2024.

1.1 Les recettes fiscales

Le produit de la fiscalité directe

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	5 306 238,00	5 146 027,00	-3,02%
Majoration de THRS		2 172 855,00	n.s.
Taxe sur le foncier bâti	34 670 639,00	36 315 533,00	4,74%
Taxe sur le foncier non bâti	209 650,00	217 464,00	3,73%
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)		153,00	n.s.
Rôles supplémentaires / complémentaires	122 151,00	520 182,00	325,85%
Total fiscalité directe	40 308 678,00	44 372 214,00	10,08%

Le produit global de la fiscalité directe augmente de 10,1 % (+ 4 063 536 €). Cette progression provient de l'application de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de l'actualisation forfaitaire fixée par la loi (+ 3,9 %) et de la variation physique des bases.

Il convient de noter que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a diminué dans la mesure où l'application de la majoration a entraîné la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants (- 233 171 €).

On peut également observer les montants très élevés des rôles complémentaires (régularisations sur l'année en cours) pour 156 501 € mais surtout des rôles supplémentaires (régularisations sur exercices antérieurs) pour 363 681 €. Cela provient vraisemblablement des déclarations effectuées par les contribuables sur le site GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) qui a notamment entraîné l'imposition de nombreuses dépendances (garages, piscines, abris de jardin...).

La fiscalité reversée par Saint-Malo Agglomération

Ce poste est principalement constitué de l'attribution de compensation (9 689 906 €) et de la dotation de solidarité communautaire (1 059 075 €). Ces recettes sont comptablement considérées comme de la fiscalité dans la mesure où elles correspondent aux recettes fiscales perçues par SMA (initialement perçues par les communes), déduction faite des dépenses transférées.

Le produit des paris hippiques (77 682 €) est également compris dans la fiscalité reversée dans la mesure où il est d'abord perçu par l'agglomération qui le reverse ensuite à la ville.

Le produit de la fiscalité indirecte

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Droits de mutation	4 290 355,93	4 261 507,00	-0,67%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 657 008,60	1 293 038,92	-21,97%
Droits de place	512 699,56	543 380,62	5,98%
Produits des jeux	1 257 031,36	1 251 285,38	-0,46%
Taxe locale sur la publicité extérieure	370 840,20	6 520,20	-98,24%
Autres taxes	41 231,90	41 240,70	0,02%
Total fiscalité indirecte	8 129 167,55	7 396 972,82	-9,01%

La fiscalité indirecte est composée de plusieurs taxes dont le produit global a diminué de - 9 % en 2024.

- ✓ Les droits de mutation constituent la principale taxe avec plus de la moitié (58 %) de la fiscalité indirecte. Son produit, qui évolue en fonction du volume et des prix des transactions immobilières, est très volatil : après le niveau record atteint en 2022 (5,65 M€), cette taxe a subi la crise du marché immobilier en diminuant de -24 % en 2023. Malgré un contexte national orienté à la baisse, le produit 2024 est resté plutôt stable à 4,26 M€.
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est perçue par les services fiscaux depuis le 1^{er} janvier 2023 (auparavant, les communes étaient chargées de la perception de cette taxe). 2023 était une année transitoire avec un produit garanti par l'Etat (1,27 M€) auquel est venu s'ajouter 383 235 € de régularisations (relatives notamment au dernier trimestre 2022). L'exercice 2024 constitue donc la première année normale de ces nouvelles modalités de perception avec un produit qui s'établit à 1,29 M€ (contre 1,23 M€ avant réforme).
- ✓ Le produit des jeux comprend les prélèvements sur les recettes du casino et des jeux de cercle en ligne. Après la forte baisse due à la crise sanitaire (- 40 % en 2020 et - 15 % en 2021) suivie par une nette reprise en 2022, le produit cette taxe se stabilise en 2024 à hauteur de 1,25 M€.

- ✓ En 2024, les droits de place ont connu une progression de près de 6 % portée par les halles et marchés (+ 16 742 €) et les commerces ambulants (+ 9 151 €).
- ✓ La taxe sur la publicité extérieure connaît des évolutions contrastées d'une année sur l'autre dans la mesure où une partie de la taxe est souvent perçue sur l'exercice suivant. Les titres relatifs à 2024 n'ont pas pu être émis sur 2024 mais l'ont été début 2025.
- ✓ Les autres taxes comprennent les emplacements de la Sainte-Ouine et les redevances de stationnement des taxis.

1.2 Les dotations, subventions et participations

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	10 164 254,00	10 193 114,00	0,28%
- dotation forfaitaire	8 681 328,00	8 748 784,00	0,78%
- dotation nationale de péréquation (DNP)	1 482 926,00	1 444 330,00	-2,60%
FCTVA fonctionnement	119 590,84	62 862,45	-47,44%
DGD	9 356,00	0,00	-100,00%
Autres participations de l'Etat	81 023,49	64 262,23	-20,69%
Participations de la région	5 000,00	11 827,00	136,54%
Participations du département	185 493,55	184 517,88	-0,53%
Participations CAF et MSA	1 810 925,54	2 098 888,60	15,90%
Participations autres organismes	184 271,26	158 531,97	-13,97%
Compensations fiscales	1 926 582,00	2 196 275,00	14,00%
- taxe additionnelle DMTO	9 092,00	10 465,00	15,10%
- taxes foncières	1 917 490,00	1 983 490,00	3,44%
- taxe d'habitation		202 320,00	n.s.
Dotation de recensement	9 997,00	10 238,00	2,41%
Dotations pour les titres sécurisés	76 893,50	105 885,50	37,70%
Autres attributions et participations	0,00	20 816,85	n.s.
Total dotations, subventions et participations	14 573 387,18	15 107 219,48	3,66%

Les dotations, participations et compensations fiscales connaissent une hausse globale de 3,7 % en 2024.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF évolue chaque année en fonction des différents critères de répartition (population, potentiel financier, revenu par habitant...), sachant que la ville a perdu l'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine en 2020.

En 2024, la DGF a progressé de 0,3 % (+ 28 860 €) avec une évolution contrastée de ses deux composantes :

- Dotations forfaitaire : + 67 456 € en raison de la croissance de la population DGF (+ 1 %).
- Dotation nationale de péréquation : - 38 596 € du fait de la progression du potentiel financier.

Le fonds de compensation de la TVA

Depuis 2017, les collectivités perçoivent un remboursement de la TVA payée sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de la même manière que pour les dépenses d'investissement.

Suite au reclassement par les services de l'Etat de certaines dépenses d'entretien qui ont été requalifiées en dépenses de maintenance, cette recette a été divisée par 2 pour descendre à 62 862 €.

Les participations

Les autres participations de l'Etat s'établissent à 64 262 €. Certaines de ces participations ne sont pas pérennes et connaissent donc des variations importantes d'une année sur l'autre. Parmi les principales, on peut noter les subventions de la DRAC pour les expositions et pour le conservatoire au titre de l'éducation artistique (23 000 €), le fonds pour l'insertion des personnes handicapées (11 953 €), l'Office national des combattants et des victimes de guerre pour le quatre-vingtième anniversaire de la libération (5 000 €), la compensation pour le service minimum dans les écoles (4 523 €) ou l'ADEME pour l'accompagnement du conseiller Cit'ergie (4 519 €).

Les participations du département concernent le financement du conservatoire (169 489 €) et l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans les crèches (15 029 €).

Les participations de la région concernent les expositions du musée (10 000 €) et la classe de mer de l'école de la Découverte (1 827 €).

Les subventions de la CAF et de la MSA concernent principalement les accueils de loisirs (324 941 €) et la petite enfance (1 773 947 €).

Les participations des autres organismes comprennent le financement de l'entretien des espaces verts par les lotisseurs (121 232 €), du poste Action Cœur de Ville (24 923 €) ou encore le premier acompte versé par le Réseau francophone des villes amies des aînés (9 960 €).

Les dotations pour les titres sécurisés ont augmenté de 38 % (+ 28 992 €) grâce à la part variable qui est calculée en fonction du nombre de titres sécurisés.

Les autres attributions et participations enregistrent les subventions relatives à l'organisation des élections (17 937 €) et la subvention du Fonds citoyen franco-allemand concernant Stralsund (2 880 €).

Les dotations de compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales ont été instituées pour venir compenser les pertes de recettes subies par les collectivités suite à des exonérations décidées au niveau national.

La principale dotation vient compenser la réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels et elle progresse de 3,3 % pour atteindre 1 779 613 €.

Une nouvelle dotation vient compenser à partir de 2024 la perte de la taxe d'habitation sur les logements vacants à hauteur de 202 320 €.

Les autres compensations sont relatives aux taxes foncières (203 877 €) et aux droits de mutation (10 465 €).

1-3 **Les produits des services et du domaine**

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Concessions cimetières et redevances funéraires	267 746,10	271 812,99	1,52%
Redevances d'utilisation du domaine public	759 157,27	553 022,66	-27,15%
Autres droits de stationnement	729 646,28	710 720,93	-2,59%
Redevances de stationnement	2 346 977,47	2 171 327,88	-7,48%
Forfait de post-stationnement	648 042,13	908 396,15	40,18%
Travaux	412,60	0,00	n.s.
Redevances culturelles	489 243,79	680 980,89	39,19%
Redevances sportives et de loisirs	237 965,68	228 439,40	-4,00%
Redevances à caractère social	539 888,96	516 347,64	-4,36%
Redevances périscolaires	2 303 743,93	2 315 554,68	0,51%
Autres prestations	51 778,77	27 002,68	-47,85%
Locations diverses	29 480,46	53 731,10	82,26%
Mise à disposition de personnel	667 905,24	803 865,88	20,36%
Remboursements de frais	621 218,47	204 564,98	-67,07%
Autres produits d'activités annexes	56 191,10	156 774,61	179,00%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 749 398,25	9 602 542,47	-1,51%

Ces recettes sont principalement constituées de la facturation des services rendus (culture, sports, enfance, cimetières...) et des refacturations aux budgets annexes.

Elles connaissent une diminution de -1,5 % en 2024.

- ✓ Les recettes liées aux cimetières et redevances funéraires ont progressé de 1,5 % pour atteindre 271 813 €.
- ✓ La baisse des redevances d'utilisation du domaine (- 206 135 €) provient des occupations temporaires du domaine public sur voirie (- 209 704 €) dont les recettes étaient particulièrement élevées en 2023.
- ✓ Les recettes liées au stationnement représentent un produit de 3,79 M€ en 2024, en hausse de 1,8 % (+ 65 779 €).
 - Les redevances des parkings en enclos sont en diminution : les redevances fixes s'élèvent à 710 721 € (- 18 925 € sachant qu'un surplus de 21 646 € provenant de la Route du Rhum avait été perçu sur l'exercice 2023).
 - Les redevances de stationnement pour un montant de 2 171 327,88 € se décomposent comme suit :
 - Le stationnement sur voirie progresse de 5,7 % pour s'établir à 1 566 920 €.
 - La redevance variable s'élève à 604 408 €, en diminution de - 175 650 € car le rattachement de la part variable versée par le

déléataire de l'exercice 2022 sur 2023 avait été très sous-estimé entraînant un excédent de recette de 295 113 € en 2023 que l'on ne retrouve pas en 2024 puisque le rattachement a été mieux évalué.

- Le produit du forfait de post-stationnement s'établit à 908 396 € (+ 260 354 €).
- ✓ Les redevances culturelles ont progressé de 39,2 % (+ 191 737 €) grâce aux droits d'entrée des expositions Lee Miller et Explorer (255 839 € pour les deux).
- ✓ Les redevances à caractère sportif connaissent une baisse de 3,7 % (- 9 526 €) qui provient de la facturation de l'utilisation des salles de sports.
- ✓ Les redevances à caractère social concernent exclusivement la petite enfance (participations des familles aux crèches) pour un montant de 516 348 €.
- ✓ Les redevances périscolaires sont stables et atteignent 2 315 555 €. Elles sont principalement constituées de la restauration scolaire (1 708 098 €) et des accueils de loisirs (596 278 €).
- ✓ Les remboursements de mise à disposition de personnel sont en hausse (+ 135 691 €) avec des évolutions contrastées : les recettes en provenance de l'agglomération et des associations sont plutôt stables alors que celles liées au CCAS sont en baisse (adhésion directe du CCAS au service commun de la DMRN). La nouveauté vient de la contribution des budgets annexes aux charges de personnel (174 112 €) qui étaient comptablement enregistrée comme un remboursement de frais jusqu'en 2023.
- ✓ La facturation des frais d'administration générale aux budgets annexes (19 838 €) est en très forte diminution en raison de la suppression du budget port (- 260 263 €). On note également des changements d'imputation comptable avec le basculement de la contribution aux charges de personnel (Cf. paragraphe précédent) et du remboursement des frais auprès par SMA sur d'autres comptes.
- ✓ Les autres produits d'activités annexes comprennent notamment les ventes de la boutique des musées et des expositions (88 894 €), les remboursements de frais auprès de SMA (26 741 €) ou la vente de métaux après crémation (17 188 €).

1-4 Les autres produits de gestion courante

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Revenus des immeubles	679 826,46	823 945,75	21,20%
Dédits et pénalités perçues	3 401,32	53,37	-98,43%
Libéralités reçues	8 296,06	75 000,00	804,04%
Subventions de personnes de droit privé		3 300,00	n.s.
Redevances versées par les fermiers et concession.	196 786,55	210 346,79	6,89%
Redevances sur l'énergie hydraulique	144 731,39	97 544,80	-32,60%
Recouvrement sur créances admises en non valeur	1 092,57	1 750,38	60,21%
Autres produits divers de gestion courante	542 652,59	331 995,25	-38,82%
Total autres produits de gestion courante	1 576 786,94	1 543 936,34	-2,08%

Le passage à la M57 a élargi le périmètre de ce chapitre budgétaire.

Les revenus des immeubles s'établissent à 823 946 € et regroupent désormais les loyers et les récupérations de charges locatives qui étaient auparavant imputées en autres produits divers de gestion courante.

Les libéralités reçues ont concerné le mécénat de l'exposition Lee Miller (75 000 €).

Dans le cadre de la délégation de service public des campings, la Ville perçoit du délégataire une redevance fixe (108 494 €) ainsi qu'une part variable (100 853 €).

Le calcul de la redevance sur l'énergie hydraulique s'effectue par la prise en charge par EDF des consommations d'électricité des trois principaux sites de la ville (centre technique, piscine du Naye, port de plaisance remplacé par le stade de Marville à compter de 2024) avec des versements sous la forme de 3 acomptes trimestriels et d'un solde. Les tarifs de l'électricité ayant diminué en 2024, la redevance perçue a baissé en conséquence pour atteindre 97 545 € (- 32,6 %).

Les autres produits divers de gestion courante comprennent de nombreuses recettes dont les recouvrements de taxe foncière (124 523 €), la redevance du centre hospitalier pour l'occupation de la cuisine centrale (60 550 €), les remboursements d'aide à l'accession à la propriété (59 793 €), les indemnités d'assurance (37 667 €), les droits d'emplacement des caravanes durant la Sainte-Ouine (15 183 €), la régularisation des rattachements comptables (9 012 €) ou le règlement de contentieux (6 800 €).

1-5 Les produits exceptionnels

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Mandats annulés sur exercices antérieurs	35 201,16	69 567,97	97,63%
Cessions d'immobilisations	346 094,25	126 256,68	-63,52%
Total produits exceptionnels	381 295,41	195 824,65	-48,64%

Les produits exceptionnels sont désormais composés de deux recettes.

Les annulations de mandats sur exercices antérieurs se sont élevées à 69 568 €. Elles ont surtout concerné des erreurs dans l'exécution de deux marchés (30 309 €), des dégrèvements de taxe d'habitation et de taxes foncières (16 468 €) ou des régularisations d'avoirs sur les factures de fluides (4 179 €).

La ville a perçu 126 257 € de cessions de terrains dont la plus importante concerne un échange foncier rue du Commandant L'Herminier.

1-6 Les autres produits réels

Les autres produits réels regroupent :

- Les produits financiers (dividendes) pour 15 272 €.
- Les atténuations de charges (remboursements sur la gestion des ressources humaines, tels que les indemnités d'assurance suite à un accident du travail, ou à des remboursements de trop perçus sur salaires) pour 260 662 €.

1-7 Les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 427 944 € dont :

- 278 768 € d'amortissements des subventions d'équipement,
- 140 777 € de travaux en régie,
- 8 268 € de moins-values sur des cessions,
- 130 € de reprise sur amortissement.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2023	CA 2024	Evolut° en %
011 Charges à caractère général	19 257 289,14	16 977 132,74	-11,84%
012 Charges de personnel	43 686 974,30	45 526 230,83	4,21%
014 Atténuations de produits	35 751,00	54 240,00	51,72%
65 Autres charges de gestion courante	9 193 622,72	10 044 361,81	9,25%
Dépenses de gestion courante	72 173 637,16	72 601 965,38	0,59%
66 Charges financières	1 583 789,90	1 796 608,77	13,44%
67 Charges exceptionnelles	11 848,67	23 491,03	98,26%
68 Dotations aux provisions	937 854,00	515 000,00	-45,09%
Total dépenses réelles de fonctionnement	74 707 129,73	74 937 065,18	0,31%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 798 710,57	4 671 540,55	-2,65%
002 Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	-
Total dépenses de fonctionnement	79 505 840,30	79 608 605,73	0,13%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une faible évolution (+ 0,3 %) en 2024.

2-1 Les charges de personnel

	CA 2023	CA 2024	Evolut° en %
Charges brutes de personnel	43 686 974,30	45 526 230,83	4,21%
Recettes liées au personnel	1 067 437,41	1 064 527,97	-0,27%
dont atténuations de charges	399 532,17	260 662,09	-34,76%
dont mise à disposition de personnel	667 905,24	803 865,88	20,36%
Charges nettes de personnel	42 619 536,89	44 461 702,86	4,32%

Les charges brutes de personnel progressent de 4,2 % (+ 1 839 257 €).

En prenant en compte les atténuations de charges et les remboursements de mise à disposition, on obtient les charges nettes de personnel dont la progression s'établit à + 4,3 %.

Cette hausse résulte de la conjonction d'un contexte national marqué par l'application de mesures impactantes sur la masse salariale et de choix propres à la collectivité.

Les facteurs qui s'imposent à la collectivité :

- L'augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 en année pleine.
- La hausse du taux de la CNRACL.
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024.
- La revalorisation des bas de grilles en année pleine.
- Les élections européennes et législatives.
- Le recrutement de nageurs sauveteurs pour pallier l'absence des CRS.
- Les cotisations d'assurance statutaire.

Les choix de la collectivité :

- La revalorisation du régime indemnitaire.

2-2 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général, qui regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité, connaissent une baisse significative (- 11,8 %) à 16,98 M€.

Cette diminution de – 2,28 M€ s'explique notamment par la baisse des dépenses d'énergie (- 1,46 M€) mais on observe également plusieurs postes où des économies substantielles ont été réalisées (frais d'affranchissement, carburant, frais d'études, honoraires, télécommunications, fêtes et cérémonies...).

L'adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2023 nous a amené à effectuer un important travail de vérification des imputations des dépenses, entraînant de nombreuses réimputations entre les différents comptes au sein des charges à caractère général. Ce travail a continué en 2024 et a été accentué par des demandes de modification d'imputations de la part du service de gestion comptable ou de la préfecture (distinction entre l'entretien et la maintenance). C'est pourquoi les comptes ayant connu des modifications majeures sont mentionnées dans le tableau suivant et les comparaisons entre 2023 et 2024 seront analysées uniquement pour les comptes n'ayant pas été concernés par ces changements.

	CA 2023	CA 2024	Evolut° en %
Achats	6 154 074,43	4 479 490,09	-27,21%
<i>dont eau et assainissement</i>	283 616,39	283 006,51	-0,22%
<i>dont énergie, électricité</i>	3 430 094,49	1 965 325,91	-42,70%
<i>dont carburants</i>	414 141,55	390 331,04	-5,75%
<i>dont fournitures d'entretien, de petit équipt et admin.</i>	741 325,16	1 058 694,37	42,81%
<i>dont livres, disques...</i>	114 257,64	100 159,97	-12,34%
<i>dont autres matières et fournitures</i>	775 992,02	281 332,50	-63,75%
Services extérieurs	9 398 456,14	8 268 742,52	-12,02%
<i>dont contrats de prestations de services</i>	3 092 937,06	3 034 476,31	-1,89%
<i>dont locations immobilières</i>	1 154 702,13	894 672,79	-22,52%
<i>dont locations mobilières</i>	310 934,08	340 364,10	9,47%
<i>dont entretien des terrains</i>	1 458 561,80	1 260 211,35	-13,60%
<i>dont entretien des bâtiments</i>	388 310,05	197 834,33	-49,05%
<i>dont entretien des voies et réseaux</i>	728 537,83	490 094,66	-32,73%
<i>dont entretien du matériel roulant</i>	118 598,17	152 607,51	28,68%
<i>dont maintenance</i>	1 035 506,02	897 047,31	-13,37%
<i>dont primes d'assurances</i>	306 385,46	348 178,20	13,64%
<i>dont études</i>	190 822,93	115 593,87	-39,42%
<i>dont formation</i>	205 138,74	118 867,83	-42,05%
Autres services extérieurs	3 380 796,20	3 955 198,93	16,99%
<i>dont honoraires</i>	274 555,16	144 142,68	-47,50%
<i>dont frais d'actes et de contentieux</i>	184 708,74	181 685,61	-1,64%
<i>dont diverses rémunérations intermédiaires et honora</i>	460 785,96	419 992,84	-8,85%
<i>dont fêtes et cérémonies</i>	226 754,64	199 229,90	-12,14%
<i>dont foires et expositions</i>		318 420,85	n.s.
<i>dont catalogues et imprimés</i>	109 786,58	84 876,78	-22,69%
<i>dont divers publicité, publications relations publiques.</i>	95 219,71	108 595,33	14,05%
<i>dont transports de personnes extérieures à la coll.</i>	102 700,60	113 733,86	10,74%
<i>dont frais d'affranchissement</i>	160 076,68	112 598,87	-29,66%
<i>dont frais de télécommunications</i>	270 607,38	259 763,68	-4,01%
<i>dont frais de nettoyage des locaux</i>	526 317,35	624 864,02	18,72%
<i>dont autres services extérieurs</i>	519 770,79	743 000,92	42,95%
Impôts et taxes	323 962,37	273 701,20	-15,51%
<i>dont taxes foncières</i>	252 571,44	264 282,00	4,64%
Charges à caractère général	19 257 289,14	16 977 132,74	-11,84%

Les **achats ont diminué de - 27,2 %**. Les dépenses d'énergie, qui représentent 44 % des achats, ont connu une baisse de – 42,7 % en raison de l'évolution des tarifs et des économies d'énergie réalisées. Des dépenses moins importantes ont également été constatées sur le carburant. Par ailleurs, d'importantes réimputations ont été effectuées entre les fournitures d'entretien ou de petit équipement et les autres matières et fournitures.

Les **services extérieurs ont baissé de - 12 %**. De nombreuses réimputations ont été effectuées, surtout entre les dépenses de maintenance et d'entretien (FCTVA). Les dépenses les plus importantes concernent le marché de restauration scolaire (1 956 151€), l'entretien des espaces verts (1 257 871 €), la maintenance des bâtiments (521 398 €), la DSP stationnement (466 621 €), l'éclairage public (466 517 €), les marchés des crèches

Emeraude et Safran (232 789 € dont 50 203 € de régularisation relative à la clause de révision des prix), le contrat avec l'organisateur de la Transat Québec-Saint-Malo (147 000 €) ou encore la location d'un échafaudage pour la Grande Passerelle (104 690 €).

Les **autres services extérieurs augmentent de 17 %**. Cette hausse s'explique en partie par le fait que l'ensemble des dépenses (hors personnel) relatives aux expositions sont désormais regroupés sur un compte unique (318 421 €) alors qu'elles étaient réparties sur plusieurs comptes précédemment. Les frais de nettoyage des locaux augmentent en raison de l'évolution des tarifs, de l'intégration au marché de nouveaux bâtiments et d'un lot insertion.

Les **impôts et taxes diminuent de - 15,5 %**. Ils sont principalement constitués des taxes foncières (264 282 €) mais leur diminution provient surtout de la taxe d'habitation (- 24 635 €) qui nous a été adressée à tort en 2023 suite aux problèmes informatiques rencontrés par les services fiscaux dans le cadre de la déclaration des biens immobiliers.

2-3 Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante connaissent une hausse de 9,2 %.

	CA 2023	CA 2024	Evolut° en %
Bourses et prix	6 322,07	6 000,00	-5,09%
Frais d'inhumation	1 182,10	13 980,59	1082,69%
Indemnités et frais des élus	557 911,69	520 572,29	-6,69%
Pertes sur créances irrécouvrables	17 479,99	38 168,40	118,35%
Autres contributions obligatoires	1 122 342,52	1 113 475,62	-0,79%
Subvention SMA	110 051,39		-100,00%
Subvention budgets annexes	242 281,00	73 041,00	-69,85%
Subvention CCAS	1 913 054,54	2 356 745,00	23,19%
Subventions autres établissements publics locaux	4 000,00	15 019,00	275,48%
Subventions aux entreprises	981 234,00	1 055 750,00	7,59%
Subventions associations	4 019 838,17	4 276 043,98	6,37%
Remises gracieuses	249,00	127,65	-48,73%
Redevances pour concessions, licences, logiciels...	212 134,77	419 479,19	97,74%
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	5 464,98	42,24	-99,23%
Autres charges diverses de gestion courante	76,50	155 916,85	n.s.
Autres charges de gestion courante	9 193 622,72	10 044 361,81	9,25%

Les indemnités et frais des élus ont été impactées par les mesures nationales (hausse du point d'indice) mais aussi par les changements de modalités de calcul.

Les autres contributions obligatoires sont presque intégralement constituées des participations aux établissements d'enseignement privé qui s'élèvent à 1 112 926 €.

La subvention versée au budget annexe Palais du Grand Large a fortement baissé (- 169 240 €) grâce aux bons résultats constatés en 2023.

La subvention versée au CCAS est constituée de trois parts :

- La subvention d'équilibre de 1 516 000 € qui a augmenté (+ 186 000 €) afin de s'ajuster à la baisse de l'excédent budgétaire du CCAS suite au transfert de la petite enfance.
- Une subvention globale de 515 000 € pour que le CCAS puisse répartir lui-même les subventions à caractère social.
- Le reversement d'une partie des concessions des cimetières : 75 745 €.

A ces trois parts habituelles, est venue s'ajouter en 2024 une subvention de 250 000 € au budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile afin de combler une partie de son déficit.

Les subventions aux entreprises concernent uniquement le délégataire des théâtres dont la subvention a été révisée au titre de 2023 et 2024 selon les dispositions contractuelles.

Le montant global des subventions aux associations et personnes de droit privé est en hausse de + 256 206 € (+ 6,4 %), ce qui s'explique par les éléments suivants :

- La ville n'effectuant plus directement la location du Palais du Grand Large pour les festivals Etonnants Voyageurs et Quai des Bulles, ces deux associations ont bénéficié d'une augmentation de leur subvention de + 248 800 € afin de prendre en charge elle-même cette location.
- Le don exceptionnel à Mayotte pour les victimes du cyclone Chido (+ 5 000 €).

Les dépenses relatives aux droits d'usage des logiciels dont la ville n'a pas acquis les licences ont fait l'objet d'un réajustement comptable en intégrant 150 000 € qui étaient auparavant imputés en charges à caractère général ou en investissement. S'y ajoutent des dépenses supplémentaires liées notamment aux licences Microsoft (Intune, Office), au logiciel de billetterie ou au module de signature électronique pour les arrêtés de voirie.

Les autres charges de gestion courante comprennent l'indemnisation de la neutralisation des places de stationnement (151 773 €) qui étaient auparavant imputées en charges à caractère général.

2-4 Les charges financières

	CA 2023	CA 2024	Evolut° en %
Intérêts réglés à l'échéance	1 472 457,34	1 813 899,70	23,19%
Intérêts courus non échus (ICNE)	101 179,79	-17 290,93	-117,09%
Intérêts ligne trésorerie	0,00	0,00	-
Autres charges financières	10 152,77	0,00	-100,00%
Charges financières	1 583 789,90	1 796 608,77	13,44%

Les taux d'intérêt ont entamé une baisse significative en 2024 : à titre d'illustration, l'indice Euribor 3 mois est passé de 3,91 % en janvier à 2,71 % fin décembre.

Néanmoins, les intérêts ont continué leur progression en 2024 (+ 23 %) dans la mesure où la plupart des échéances de dette sont trimestrielles avec des taux pré-fixés lors de l'échéance précédente, ce qui fait que nous bénéficions de la baisse des taux avec 3 à 6 mois de décalage.

En revanche, nous avons pu bénéficier d'une diminution des intérêts courus non échus qui sont repassés en négatif, limitant ainsi la hausse des charges financières à + 13 %.

Le niveau de la trésorerie, malgré sa diminution, est resté suffisamment élevé pour ne pas avoir recours à la ligne de trésorerie en 2024.

La dette de la collectivité est analysée plus en détail dans la délibération « compte rendu de gestion de la dette 2024 ».

2-5 Les charges exceptionnelles

Avec le passage en M57, ce chapitre comprend uniquement les titres annulés sur exercices antérieurs.

Ces derniers sont variables suivant les années et se sont élevés à 23 491 € en 2024. La majorité concernent des annulations ou des réductions de titres pour des erreurs matérielles. Les montants les plus significatifs concernent des indus de la CPAM pour 4 334 €.

2-6 Les provisions

Des provisions ont été passées à hauteur de 500 000 € pour la Route du Rhum afin d'étaler la charge de fonctionnement sur 4 années et 15 000 € pour les dépréciations de créances.

3. L'AUTOFINANCEMENT

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Recettes réelles de fonctionnement	86 125 908	89 321 307	3,71%
- Produits des cessions (775)	-346 094	-126 257	-63,52%
= Recettes de gestion (A)	85 779 814	89 195 051	3,98%
Dépenses réelles de fonctionnement	74 707 130	74 937 065	0,31%
- Intérêts de la dette (661)	-1 573 637	-1 796 609	14,17%
- Travaux en régie (72)	-89 814	-140 777	56,74%
= Dépenses de gestion (B)	73 043 678	72 999 679	-0,06%
= Epargne de gestion (A) - (B)	12 736 136	16 195 372	27,16%
- Intérêts de la dette (661)	-1 573 637	-1 796 609	14,17%
= Epargne brute	11 162 499	14 398 763	28,99%
- Remboursement du capital (1641+16441)	-7 639 811	-7 203 774	-5,71%
= Epargne nette	3 522 688	7 194 989	104,25%

L'épargne brute (autrement appelée capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Deux retraitements comptables sont effectués : le produit des cessions d'immobilisations est retiré des recettes car il s'agit d'un produit exceptionnel qui ne peut pas être considéré comme pérenne et les travaux en régie sont retirés des dépenses dans la mesure où ils sont transférés à la section d'investissement via des écritures d'ordre.

L'épargne brute a progressé de 29 % en 2024 pour atteindre 14,40 M€. Cette situation résulte des recettes de gestion qui ont progressé de près de 4 % alors que les dépenses de gestion sont restées stables.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Il s'agit donc de l'épargne directement disponible pour financer les dépenses d'équipement.

L'épargne nette, qui s'établit à 7,19 M€, augmente de 104 % et se situe à son plus haut niveau historique.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
10 Dotations, fonds divers et réserves	9 852 629,79	10 858 471,66	10,21%
13 Subventions d'investissement	3 589 225,05	5 535 360,38	54,22%
16 Emprunts	8 750 000,00	7 153 141,00	-18,25%
20 Immobilisations incorporelles	367,01	26 140,04	n.s.
21 Immobilisations corporelles	0,00	3 139,37	n.s.
23 Immobilisations en cours	16 554,08	38 952,78	n.s.
Total recettes réelles d'investissement	22 208 775,93	23 615 205,23	6,33%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 798 710,57	4 671 540,55	-2,65%
041 Opérations patrimoniales	720 457,80	1 415 353,05	96,45%
001 Résultat antérieur reporté	6 647 877,28	5 535 088,05	-16,74%
Total recettes d'investissement	34 375 821,58	35 237 186,88	2,51%

Les recettes réelles d'investissement ont progressé de 6,3 % en 2024 en raison des subventions perçues plus importantes et du résultat de fonctionnement affecté plus élevé que les années précédentes.

1-1 Les dotations, fonds divers et réserves

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
FCTVA	2 639 823,66	2 516 048,43	-4,69%
Taxe d'aménagement	937 686,58	605 824,08	-35,39%
Dons et legs en capital	3 000,00	16 882,00	n.s.
Excédents de fonctionnement capitalisés	6 272 119,55	7 719 717,15	23,08%
Dotations, fonds divers et réserves	9 852 629,79	10 858 471,66	10,21%

Le FCTVA correspond au remboursement de la TVA payée sur les investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement a connu des variations importantes ces dernières années : + 25 % en 2021, - 33,5 % en 2022 et + 9,8 % en 2023. Elle a fortement diminué en 2024 (- 35,4 %) pour s'établir à 605 824 €. Il convient de préciser que la liquidation de la taxe d'aménagement est assurée par la DGFIP depuis le 1^{er} septembre 2022 avec une simplification de la déclaration qui se fait en ligne via GMBI (gérer mes biens immobiliers) et un raccourcissement du délai de perception. D'après un syndicat des agents de la DGFIP, le module GMBI dédié à la taxe d'aménagement a tardé à être finalisé et le transfert de personnel n'a pas été suffisant, ce qui aurait entraîné un manque à gagner de 635 à 750 M€

pour les collectivités (montant contesté par la DGFIP). Il est donc difficile de faire la part des choses entre ce qui relève de la baisse (bien réelle) du nombre d'autorisations d'urbanisme et des dysfonctionnements dans le recouvrement de la taxe.

La ville a perçu 16 882 € issue d'une assurance vie dans le cadre d'une succession.

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 au financement de la section d'investissement.

1-2 Les subventions d'investissement

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Etat et établissements nationaux + DSIL	1 665 811,45	1 983 033,17	19,04%
Région	41 104,00	522 538,18	n.s.
Département		792 385,11	n.s.
SMA	25 000,00	45 000,00	80,00%
Autres établissements publics locaux	66 445,10	176 986,63	n.s.
Budget communautaire & fonds structurels	0,00	420 149,68	n.s.
Autres	1 527 781,50	1 132 914,61	-25,85%
Amendes de police	263 083,00	462 353,00	75,74%
Subventions d'investissement	3 589 225,05	5 535 360,38	54,22%

Les subventions d'investissement sont souvent perçues suivant des acomptes au démarrage puis en cours de travaux, le solde étant versé lorsque les travaux sont définitivement terminés. Cela peut donc amener un certain décalage dans le temps entre la réalisation des investissements et la perception des subventions correspondantes.

Les subventions reçues atteignent 5,54 M€ en 2024, en hausse de + 54 % par rapport à 2023. Elles se répartissent ainsi :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 1 404 623 € pour les travaux de voirie boulevard Douville et rues Dinan/Broussais, le château de la Briantais et les menuiseries dans les écoles.
- Les participations aux opérations d'aménagement urbain : 1 119 874 € dont les plus importants concernent les PUP des Talards, Aristide Briand, Rosais, Etrier-Marville et Fontaines aux Pellerins.
- Département : 792 385 € pour les réserves du musée et le boulevard Douville.
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) : 528 338 € pour le château de la Briantais, les réserves du musée, l'Hôtel de Ville, la restauration des remparts et la cathédrale.
- Région Bretagne : 522 538 € pour les réserves du musée, la voie verte des Talards et des restaurations/acquisitions d'œuvres.
- Les amendes de police : 462 353 € (répartition au niveau national).
- Fonds européens : 420 150 € pour le solde de la subvention REACT-EU en faveur du plan vélo.

- Centre hospitalier : 125 187 € pour la participation aux travaux et équipements de la cuisine centrale,
- Syndicat départemental d'énergie : 51 800 € pour la rénovation de l'éclairage public.
- Saint-Malo Agglomération : 45 000 € de fonds de concours (réémission de titres de 2019).
- Caisse d'Allocations Familiales : 14 361 € pour le logiciel de la petite enfance et le mobilier de la Ludothèque.
- Emeraude Habitation : 10 170 € pour des récupérations de charges (marché de gaz).
- Autres subventions : 19 600 € de bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques, 11 979 € de l'Agence de l'Eau pour la désimperméabilisation de la cour de l'école Legatelois, 6 223 € pour solder la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques et 750 € dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention du risque d'Inondation.

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
20 Immobilisations incorporelles	1 219 878,86	2 090 996,89	71,41%
204 Subventions d'équipement versées	906 788,40	948 770,91	4,63%
21 Immobilisations corporelles	3 631 622,05	5 867 238,85	61,56%
23 Immobilisations en cours	14 342 694,24	13 767 979,81	-4,01%
Total dépenses d'équipement	20 100 983,55	22 674 986,46	12,81%
13 Subventions d'investissement	0,00	53 950,00	n.s.
16 Emprunts	7 640 157,25	7 203 774,02	-5,71%
Total dépenses réelles d'investissement	27 741 140,80	29 932 710,48	7,90%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	379 134,93	427 943,66	12,87%
041 Opérations patrimoniales	720 457,80	1 415 353,05	96,45%
001 Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	n.s.
Total dépenses d'investissement	28 840 733,53	31 776 007,19	10,18%

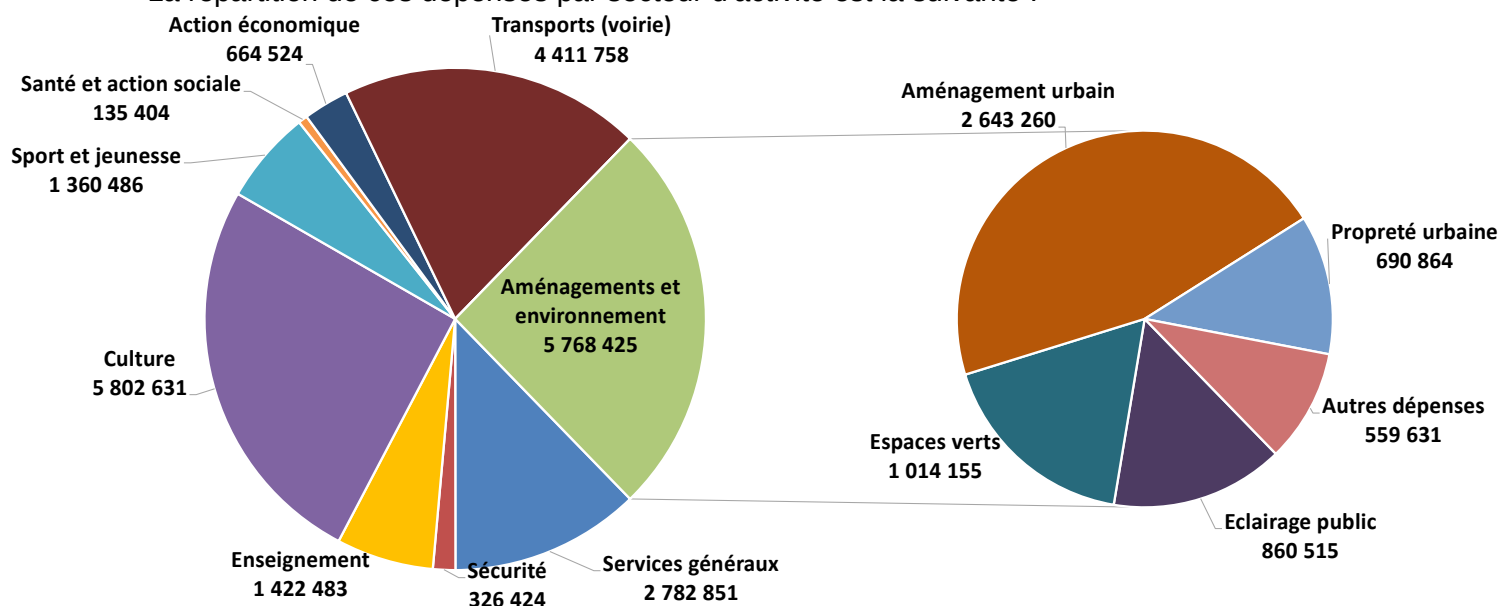
Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 7,9 % en 2024.

2-1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont progressé de 12,8 % en 2024 pour atteindre 22,67 M€ avec un taux de réalisation qui se situe à un peu plus de 51 % (54 % en 2023).

	Total budgété 2024	Mandaté en 2024	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses réelles d'équipement	44 266 600,32	22 674 986,46	51,22%	14 292 669,91

La répartition de ces dépenses par secteur d'activité est la suivante :



Aménagements des territoires et environnement : 5 768 425 €

- **Eclairage public : 860 515 €** (renouvellement des foyers en Led, travaux récurrents, suppression des boules de réverbères, mise en conformité, effacements de réseaux...)
- **Espaces verts : 1 014 155 €** dont :
 - Travaux divers (travaux récurrents, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, sécurité des aires de jeux, désimperméabilisation, bacs à plantes, jardinières, bancs, signalisation) : 371 418 €
 - Programme de plantation d'arbres et reconquête de la biodiversité : 144 660 €
 - Boulevard Douville : 73 251 €
 - Parc de la Briantais : 47 029 €
 - Serres de Lorette : 35 601 €
 - Travaux sur les bassins : 74 133 €
 - Véhicules et matériels (camion benne, broyeur, microtracteur, fourgonnette, décompacteur souffleur, petit véhicule électrique, mini-arroseurs...) : 264 116 €
- **Opérations d'aménagement urbain : 2 643 260 €** dont :
 - Réorganisation des espaces professionnels de l'hippodrome : 305 851 €
 - NPNRU secteur Etrier-Marville : 273 850 €
 - PUP Etrier-Marville 1 : 217 246 €
 - Axe Patton-Balue (giratoire) : 142 100 €
 - Secteur Marion Dufresne : 113 340 €
 - Secteur Lorette : 100 321 €
 - Travaux divers d'urbanisme : 91 659 €
 - Acquisitions foncières diverses (dont maisons rue de l'Achille et impasse Bir-Hakeim) : 1 053 370 €
- **Autres dépenses d'aménagement : 1 250 495 €** dont :
 - Propreté urbaine : 690 864 € dont un poids lourd plateau (249 035 €), une balayeuse de voirie (235 474 €), une fourgonnette (53 537 €) et des corbeilles compactrices (86 479 €).
 - Falaises rues Grande Anguille-Chaussée-Etrier : 225 900 €
 - Etudes d'urbanisme (PLU) : 132 483 €
 - Chemins du littoral et accès au littoral (escaliers, main courante, cales...) : 105 311 €
 - Travaux dans le parc privé de la ville : 38 823 €

Voirie : 4 411 758 € dont...

- Boulevard Douville : 2 389 294 €
- Amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 781 532 €
- Rues Dinan/Broussais : 702 451 €
- Travaux divers (pont de l'écluse du Naye, travaux d'accompagnement des concessionnaires, rue de la Balue...) : 205 573 €
- Feux tricolores, signalisation, mobilier urbain : 145 997 €
- Véhicules de voirie : 66 786 €
- Aménagements pour les vélos et de zones de circulation apaisée : 48 868 €
- Travaux d'accessibilité : 38 854 €

Culture et patrimoine : 5 802 631 € dont...

- Musée Maritime (réserves, études pour le musée) : 2 785 886 €
- La Briantais (clos-couvert du château) : 1 283 742 €
- Rejointoiement / restauration des remparts : 719 786 €
- Les travaux dans la Cathédrale et les églises (en particulier Sainte-Croix et Paramé) : 247 554 €
- Grande Passerelle (ruban photovoltaïque, contrôles d'accès, mobiliers, travaux divers, ludothèque, livres anciens...) : 225 638 €
- Musées (acquisitions et restaurations des collections, matériels, expositions, travaux d'entretien, véhicules) : 182 245 €
- Nouvelle Vague (subvention d'équipement au délégataire, mise en accessibilité) : 129 881 €
- Conservatoire et ses annexes (travaux, instruments, matériels) : 95 140 €
- Théâtres : 18 093 €
- Fortifications d'Alet : 16 967 €
- Chemin d'accès au Petit Bé : 16 283 €

Services généraux : 2 782 851 € dont...

- Travaux et aménagements de l'hôtel de ville (état civil, mise en sécurité incendie et électrique, restauration des portes, études pour les travaux de couverture...) : 659 574 €
- Renouvellement récurrent des matériels informatiques, vidéo et téléphoniques, copieurs, travaux d'interconnexion, fibre optique, serveurs, bornes wifi : 332 985 €
- Acquisition de licences de logiciels (évolution de la téléphonie fixe, gestion des bornes wifi, parapheur électronique, état civil...) : 65 832 €
- Acquisition de véhicules (1 fourgon, 4 fourgonnettes, 1 remplacement de moteur et 2 véhicules électriques sans permis) : 257 113 €
- Schéma directeur immobilier, usages et énergies : 253 367 €
- Travaux d'accessibilité : 242 966 €
- Acquisition de matériels, d'équipements et de mobiliers : 144 697 €
- Travaux mairie annexe de Saint-Servan : 110 389 €
- Acquisition de chalets en bois, décors et décorations pour les fêtes de fin d'année : 103 753 €
- Site du Bois Aurant : 81 170 €
- Acquisition d'une scène à fermes : 71 100 €
- Travaux et acquisitions dans les salles de quartier : 64 726 €
- Cimetières (travaux et acquisitions) : 59 714 €
- Pôle solidaire (travaux de raccordement au gaz, réfection de la terrasse supérieure...) : 54 755 €
- Attribution de compensation des eaux pluviales : 180 928 €

Sports et jeunesse : 1 360 486 € dont...

- Complexe sportif de Marville : 273 053 €
- Travaux dans les autres stades : 261 922 €
- Salles de sport : 209 591 € dont 62 287 € pour la salle du Naye et 120 803 € pour la salle Duguay-Trouin.
- Salle de gymnastique Henri Lemarié (études) : 161 684 €
- Subventions d'équipement aux associations : 137 626 €
- Plages : 72 048 €
- Centres nautiques et écoles de voile : 22 072 €
- Pôle jeunesse (travaux et acquisition d'un véhicule) : 113 409 €

Enseignement : 1 422 483 € dont...

- Travaux dans divers groupes scolaires : 1 015 858 € (dont 243 646 € pour Legatelois, 175 200 € pour Daniel Gélén, 98 635 € pour Courtoisville, 84 494 € pour Angèle Vannier, 76 409 € pour la Découverte, 71 751 € pour l'école du Grand Bé...)
- Travaux et équipements de la cuisine centrale : 40 458 €
- Travaux et équipements des restaurants scolaires : 46 145 €
- Travaux de câblage et acquisition de photocopieurs : 111 218 €
- Acquisition de matériels informatiques (plan informatique dans les écoles) : 82 804 €
- Contrat de chauffage dans les écoles : 55 460 €
- Matériel et mobilier des écoles : 51 764 €

Action économique : 664 524 € dont...

- Subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large : 400 340 €
- Halles (travaux de gros entretien, remplacement des luminaires par des LED...) : 241 581 €

Sécurité et salubrité publiques : 326 424 € dont...

- Travaux défense incendie : 152 403 €
- Equipements de la police municipale : 72 939 €
- Caméras de vidéo-protection et centre de supervision urbain : 69 242 €
- Postes de secours et panneaux d'affichage des plages : 30 807 €

Santé et action sociale : 135 404 € dont...

- Projet des 1000 jours : 57 786 €
- Travaux et aménagements dans les crèches et à la Maison de la Famille : 42 439 €
- Matériels et équipements pour la petite enfance : 35 180 €

LE BUDGET VERT

La « budgétisation verte » ou « budget vert » est une évaluation du budget d'une collectivité publique qui consiste à analyser les lignes budgétaires au regard de leurs effets sur des objectifs environnementaux déterminés en amont. Il s'agit de prendre en compte les enjeux climatiques dans la construction du budget, en incluant l'ensemble des dépenses, au-delà des seuls crédits qui s'inscrivent explicitement en faveur de la transition écologique.

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi de finances pour 2024 impose à toutes les communes de plus de 3 500 habitants de renseigner une annexe au compte administratif relative à l'analyse environnementale des dépenses d'investissement. Il précise que cette analyse devra prendre en compte les 6 axes (ou objectifs) de transition écologique déterminés par l'article 19 du règlement européen 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables :

- **Axe 1 : atténuation du changement climatique**
- **Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**
- **Axe 3 : gestion des ressources en eau**
- **Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques**
- **Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols**
- **Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles**

La prise en compte de ces 6 axes se fera progressivement, elle est prévue sur 4 ans :

- ✓ Compte administratif 2024 : axe 1
- ✓ Compte administratif 2025 et 2026 : axes 1 et 6
- ✓ Compte administratif 2027 : les 6 axes sous réserve de la mise à disposition des ressources méthodologiques nécessaires.

La Ville a anticipé cette nouvelle obligation légale en s'engageant dans l'expérimentation d'un budget vert dès la préparation du budget 2024 en retenant la **méthodologie I4CE** (Institut de l'Economie pour le Climat) qui prend en compte les axes 1, 2 et 6.

Cette démarche volontaire est une **action phare de la labellisation « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique »** dans laquelle s'est engagée la Ville de Saint-Malo, qui a été labellisée au niveau « 3 étoiles » au début de l'année 2025.

L'annexe IV C3 du compte administratif présente pour la première fois une analyse des dépenses d'investissement réalisées suivant l'axe 1 « **atténuation du changement climatique** ».

41 % des dépenses sont classées dans la catégorie « neutre ».

Ainsi, lorsque l'on regarde la catégorie « neutre », il est important de bien distinguer :

- les dépenses qui sont neutres par nature, c'est-à-dire sur lesquelles il n'y a pas d'enjeu au

titre de l'atténuation du climat (acquisitions foncières, mise en conformité de bâtiments...).
- les dépenses qui pourraient être classées en « favorable », mais qui n'atteignent pas les conditions requises dans la méthodologie I4CE (amélioration de la performance énergétique sans atteindre une réduction significative).

22 % des dépenses sont classées dans la catégorie « défavorable ».

S'agissant de la **catégorie « défavorable »**, elle cible des investissements tels que:

- la construction de bâtiments avec artificialisation du sol (surfaces perméables rendues imperméables)
- la rénovation de bâtiments sans amélioration de leur performance énergétique
- l'acquisition de véhicules thermiques
- la réalisation d'un marché public ou l'octroi de subventions d'investissement sans intégrer de considérations environnementales
- la création de nouveaux espaces en faveur de la voiture (parking, routes)

8% des dépenses sont classées dans la catégorie « non cotées ».

Nous avons classé dans cette catégorie ce qui relève dans la méthodologie I4CE de la **catégorie « à approfondir »** qui intègre des dépenses pour lesquelles nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments pour les classer.

29% des dépenses sont classées dans la catégorie « favorable ».

La **catégorie « favorable »** valorise des dépenses qui améliorent :

- la place des mobilités douces (piétons, vélos, transports en commun...)
- la construction et la rénovation de bâtiments performants tant énergétiquement que sur leur impact carbone
- la diminution des consommations électriques liées à l'éclairage public
- la plantation d'arbres mais aussi l'entretien et la protection du patrimoine arboré existant
- l'acquisitions de véhicules électriques
- la réalisation d'un marché public ou l'octroi d'une subvention d'investissement intégrant des considérations environnementales significatives

Les principaux investissements réalisés en 2024 ayant un impact favorable sont les suivants :

- L'aménagement du **boulevard Douville**, au titre de **l'amélioration de la place dédiée aux mobilités douces** : création d'une voie cyclable et piétonnes dédiées. A noter que cet aménagement est également favorable au titre de son impact sur **l'adaptation** au changement climatique, de la **ressource en eau** et de la **biodiversité** (places de stationnement perméables, gestion des eaux pluviales à la parcelle, importance donnée au végétal...);
- Les aménagements favorisant la **cohabitation entre les modes doux** (piétons, vélos) **et les véhicules motorisés** (rue Dinan-Broussais, amélioration cadre de vie dans les quartiers (plateaux piétons sécurisés, trottoirs, zones de rencontre...);

- L'aménagement **d'espaces publics dédiés aux piétons** (Esplanade de la factualité des métiers, entrée piétonne de l'hippodrome) ;
- les **études** relatives au Schéma Directeur Immobilier Usages et Energies, à la **nouvelle salle de gymnastique** et au **Musée Maritime** ;
- la poursuite du déploiement de **Leds pour l'éclairage public**, mais aussi dans une partie du patrimoine (halles, terrain de foot) ;
- les **plantations d'arbres, la connaissance et la protection du patrimoine arboré existant**. A noter que toutes ces dépenses sont également favorables au titre de **l'enjeu « biodiversité »** de la méthodologie I4CE ;
- la poursuite de la transformation du parc automobile municipal via l'acquisition de **nouveaux véhicules électriques** : 8 véhicules de service et fourgonnettes ;
- les **achats publics intégrant un volet environnemental** tels que l'acquisition de chalets pour le marché de Noël reconditionnés et faits avec du bois issu de forêts gérées de façon durable (PEFC) ou les acquisitions de poubelles de voirie compactrices en remplacement de poubelles « classiques », permettant notamment de diminuer les fréquences de collecte.

2-2 Les autres dépenses d'investissement

	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	n.s.
Subventions d'investissement	0,00	53 950,00	n.s.
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	n.s.
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	n.s.
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	n.s.
Autres dépenses d'investissement	0,00	53 950,00	n.s.

Ces dépenses sont très variables d'une année sur l'autre. Alors qu'elles ont été inexistantes en 2023, elles ont atteint 53 950 € en 2024 pour des annulations (avec réémission) de titres de recettes sur exercices antérieurs (fonds de concours SMA et DRAC).

3. LES EMPRUNTS

Recettes	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Emprunts contractés	8 750 000,00	7 153 141,00	-18,2%
Emprunts assortis d'une opt° de tirage sur ligne de trésorerie - opé. afférentes à l'option de tirage	0,00	0,00	-
Refinancement de dette	0,00	0,00	-
Emprunts	8 750 000,00	7 153 141,00	-18,2%

La ville a souscrit trois nouveaux emprunts en 2024 pour un montant de 7 153 141 €.

Dépenses	CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Remboursement du capital de la dette	7 639 810,75	7 203 774,02	-5,71%
Emprunts assortis d'une opt° de tirage sur ligne de trésorerie - opé. afférentes à l'option de tirage	0,00	0,00	-
Refinancement de dette	0,00	0,00	-
Remboursement d'emprunts	7 639 810,75	7 203 774,02	-5,71%

Variation de la dette	1 110 189,25	-50 633,02
------------------------------	---------------------	-------------------

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 7,20 M€, soit 5,7 % de moins qu'en 2023.

La différence entre les nouveaux emprunts contractés et les emprunts remboursés nous donne la variation de la dette. Celle-ci a diminué de - 50 633 € en 2024.

L'encours de la dette du budget principal se situe ainsi à 60,07 millions d'euros.

En divisant ce chiffre par l'épargne brute, on obtient le ratio de capacité de désendettement qui détermine le nombre d'années qui seraient nécessaires à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

Ce ratio est de 4,2 années en 2024 (contre 5,4 en 2023). Pour rappel, le plafond national de référence déterminé dans la loi de programmation des finances publiques est fixé à 12 années pour les communes.

Comme chaque année, des prévisions à hauteur de 1 980 000 € ont été inscrites tant en dépenses qu'en recettes pour des opérations financières de remboursements ou tirages temporaires de lignes de trésorerie. En 2024, ces prévisions n'ont fait l'objet d'aucune réalisation, notre niveau de trésorerie ne nécessitant pas de faire appel à ces tirages.

Cf. la délibération sur le compte rendu de la gestion de la dette présentée au même conseil.

BUDGETS ANNEXES

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)

Soldes d'exécution budgétaire 2024

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	489 321,01	1 604 051,68	
Résultat fonctionnement 2023 reporté			
Mouvements d'ordre	2 652 831,20	1 538 101,75	
Total fonctionnement	3 142 152,21	3 142 153,43	+ 1,22
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	178 763,05	0,00	
Résultat investissement 2023 reporté	2 457 928,28		
Mouvements d'ordre	1 521 961,88	2 636 691,33	
Total investissement	4 158 653,21	2 636 691,33	- 1 521 961,88
TOTAL BUDGET	7 300 805,42	5 778 844,76	- 1 521 960,66

L'équilibre du budget se constate à terme, au moment du bilan de clôture de chaque ZAC. Dans l'intervalle, chaque budget de ZAC enregistre les dépenses et les recettes réalisées. L'équilibre financier se fait par l'intermédiaire d'un emprunt et les déficits constatés avant clôture sont, de fait, couverts par la trésorerie commune à l'ensemble des budgets.

La section de fonctionnement est équilibrée par construction, dépenses et recettes faisant l'objet d'écritures en sens inverse en opérations de stock, que l'on retrouve en section d'investissement.

Certaines écritures de remboursements d'arrondis de TVA ayant été effectuées après les opérations de stock, la section de fonctionnement se retrouve avec un léger excédent de 1,22 €.

Le dernier emprunt ayant été remboursé en 2024, le budget ZAC termine l'exercice sans aucune dette.

Le solde d'investissement correspond au total des dépenses non encore compensées par les ventes de terrain, du fait du stock de terrains en attente de commercialisation, diminué du capital restant dû sur l'emprunt.

Le résultat de l'exercice 2024 reste négatif à – 1,52 M€ même s'il s'est amélioré par rapport à 2023 (- 2,46 M€). Cette situation s'explique par les déficits d'anciennes ZAC qui n'ont pas encore été clôturées mais aussi par le premier acompte de subvention obtenue dans le cadre du programme « Territoires engagés pour le logement » qui aurait dû avoir lieu en 2024 mais qui n'interviendra finalement qu'en 2025.

ZAC	Dépenses réelles	Recettes réelles
Général de Gaulle – Bois Aurant	122 946,17 €	
La Bastille – La Haize		1 977,96 €
La Houssaye	94 860,89 €	
Campus	1 093,19 €	
Caserne de Lorette	263 549,89 €	1 602 071,85 €
SOUS-TOTAL	482 450,14 €	1 604 049,81 €
Arrondis de TVA		1,87 €
Annuité de la dette	185 633,92 €	
TOTAL OPERATIONS RELLES	668 064,06 €	1 604 051,68 €

Niveau d'exécution des crédits votés pour l'exercice 2024

Budget ZAC	Prévisions BP + reports + DM 2024	Réalizations 2024	Taux de réalisation 2024
FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 891 944,18	1 600 142,38	55,33%
74 Dotations, subventions et participations	1 501 978,00	3 265,43	0,22%
75 Autres produits de gestion courante		1,87	
77 Produits exceptionnels		642,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	4 393 922,18	1 604 051,68	36,51%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 038 001,95	1 521 961,88	18,93%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	112 550,00	16 139,87	14,34%
Total recettes de fonctionnement	12 544 474,13	3 142 153,43	25,05%
DEPENSES			
011 Charges à caractère général	5 386 710,63	482 450,14	8,96%
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières	14 600,00	6 870,87	47,06%
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 401 310,63	489 321,01	9,06%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 030 613,50	2 636 691,33	37,50%
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	112 550,00	16 139,87	14,34%
002 Résultat de fonctionnement reporté			
Total dépenses de fonctionnement	12 544 474,13	3 142 152,21	25,05%
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
16 Emprunts	3 645 316,73	0,00	0,00%
Total recettes réelles d'investissement	3 645 316,73	0,00	0,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	7 030 613,50	2 636 691,33	37,50%
001 Résultat antérieur reporté			
Total recettes d'investissement	10 675 930,23	2 636 691,33	24,70%
DEPENSES			
16 Emprunts	180 000,00	178 763,05	99,31%
Total dépenses réelles d'investissement	180 000,00	178 763,05	99,31%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 038 001,95	1 521 961,88	18,93%
001 Résultat antérieur reporté	2 457 928,28	2 457 928,28	
Total dépenses d'investissement	10 675 930,23	4 158 653,21	38,95%

PORT DE PLAISANCE

Soldes d'exécution budgétaire 2024

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	84 878,64	28 567,06	
Résultat fonctionnement 2023 reporté		1 461 570,28	
Mouvements d'ordre	325 438,14	48 031,00	
Total fonctionnement	410 316,78	1 538 168,34	+ 1 127 851,56
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	28 038,50	0,00	
Résultat investissement 2023 reporté		995 677,38	
Mouvements d'ordre	48 031,00	325 438,14	
Total investissement	74 069,50	1 321 115,52	+ 1 247 046,02
TOTAL BUDGET	484 386,28	2 859 283,86	+ 2 374 897,58

Depuis le 1er janvier 2024, la gestion du port de plaisance des Sablons est confiée à la Société Publique Locale (SPL) Bretagne Plaisance

Le budget 2024 est un budget de clôture visant à régulariser les dernières écritures comptables qui n'ont pas pu être passées sur l'exercice 2023.

Le résultat d'exploitation cumulé s'établit ainsi à + 1 127 851,56 € et le résultat d'investissement s'élève à + 1 247 046,02 €. Au total, l'excédent global définitif du budget port atteint donc + 2 374 897,58 €.

Après clôture définitif du budget, ces montants seront réintégrés au budget principal lors de la prochaine décision modificative.

Niveau d'exécution des crédits votés pour l'exercice 2024

Budget Port de plaisance	Prévisions BP + reports + DM 2024	Réalizations 2024	Taux de réalisation 2024
FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 000,00	65 165,20	217,22%
75 Autres produits de gestion courante	0,00	10 283,42	
77 Produits exceptionnels	0,00	-46 881,56	
Total recettes réelles de fonctionnement	30 000,00	28 567,06	95,22%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 700,00	48 031,00	98,63%
002 Résultat antérieur reporté	1 461 570,28	1 461 570,28	100,00%
Total recettes de fonctionnement	1 540 270,28	1 538 168,34	99,86%
DEPENSES			
011 Charges à caractère général	260 470,00	48 438,99	18,60%
014 Atténuations de produits	30 000,00	0,00	0,00%
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00	723,77	7,24%
67 Charges exceptionnelles	38 000,00	1 905,88	5,02%
69 Impôts sur les bénéfices	40 000,00	33 810,00	84,53%
Total dépenses réelles de fonctionnement	378 470,00	84 878,64	22,43%
023 Virement à la section d'investissement	835 890,28	0,00	-
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	325 910,00	325 438,14	99,86%
Total dépenses de fonctionnement	1 540 270,28	410 316,78	26,64%
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
13 Subventions d'investissement reçues			-
Total recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	#DIV/0!
021 Virement de la section de fonctionnement	835 890,28	0,00	-
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	325 910,00	325 438,14	99,86%
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	-
001 Résultat antérieur reporté	995 677,38	995 677,38	100,00%
Total recettes d'investissement	2 157 477,66	1 321 115,52	61,23%
DEPENSES			
20 Immobilisations incorporelles	25 637,04		0,00%
21 Immobilisations corporelles	10 000,00		0,00%
23 Immobilisations en cours	34 890,78	26 038,50	74,63%
Total dépenses d'équipement	70 527,82	26 038,50	36,92%
16 Emprunts			
Total dépenses réelles d'investissement	70 527,82	26 038,50	36,92%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	48 700,00	48 031,00	98,63%
041 Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'investissement	119 227,82	74 069,50	62,12%

PALAIS DU GRAND LARGE

Soldes d'exécution budgétaire 2024

	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
FONCTIONNEMENT			
Mouvements réels	601 626,95	494 749,68	
Résultat fonctionnement 2023 reporté		74 728,38	
Total fonctionnement	601 626,95	569 478,06	- 32 148,89
INVESTISSEMENT			
Mouvements réels	415 188,02	400 340,00	
Résultat investissement 2023 reporté		36 492,99	
Total investissement	415 188,02	436 832,99	+ 21 644,97
TOTAL BUDGET	1 016 814,97	1 006 311,05	- 10 503,92

Le budget annexe du Palais du Grand Large a principalement pour fonction d'enregistrer les écritures comptables liées au bail emphytéotique administratif (BEA) conclu pour la réalisation des travaux (loyer total de 855 780 € en 2024) et à la délégation de service public auprès de la SPL Destination Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel.

Le déficit de la section de fonctionnement s'explique par le fait que la part variable de la redevance de la SPL (49 938 €) n'a pas été perçue en 2024 mais début 2025.

La section d'investissement est principalement constituée de la part R1 du loyer du BEA correspondant au remboursement du capital de la dette. Cette dépense est couverte par une subvention d'équipement versée par le budget principal de la Ville.

Niveau d'exécution des crédits votés pour l'exercice 2024

Budget Palais du Grand Large	Prévisions BP + reports + DM 2024	Réalizations 2024	Taux de réalisation 2024
FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
75 Autres produits de gestion courante	454 000,00	403 067,68	88,78%
77 Produits exceptionnels	91 682,00	91 682,00	100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	545 682,00	494 749,68	90,67%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
002 Résultat antérieur reporté	74 728,38	74 728,38	100,00%
Total recettes de fonctionnement	620 410,38	569 478,06	91,79%
DEPENSES			
011 Charges à caractère général	383 390,00	364 658,11	95,11%
65 Autres charges de gestion courante	10,38	2,58	24,86%
66 Charges financières	237 010,00	236 966,26	99,98%
Total dépenses réelles de fonctionnement	620 410,38	601 626,95	96,97%
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
002 Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	
Total dépenses de fonctionnement	620 410,38	601 626,95	96,97%
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
13 Subventions d'investissement reçues	400 340,00	400 340,00	100,00%
Total recettes réelles d'investissement	400 340,00	400 340,00	100,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
001 Résultat antérieur reporté	36 492,99	36 492,99	100,00%
Total recettes d'investissement	436 832,99	436 832,99	100,00%
DEPENSES			
16 Emprunts	385 600,00	385 553,40	99,99%
20 Immobilisations incorporelles	14 349,99	4 350,00	30,31%
23 Immobilisations en cours	36 883,00	25 284,62	68,55%
Total dépenses réelles d'investissement	436 832,99	415 188,02	95,05%
040 Opérations d'ordre de transferts entre sections			
Total dépenses d'investissement	436 832,99	415 188,02	95,05%

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 31 mars 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le compte administratif 2024 du budget principal et des budgets annexes.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

ADOpte

Par 35 voix POUR

6 ABSTENTIONS (Mme BEAUDOUT S - Mme CLAVIER A - Mme LE GAGNE A - M. RICHARD V - Mme SAGET R - M. VAURY E)

M. Gilles LURTON, sort de la salle et ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour Le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Olivier PERNET

Le Secrétaire de séance,
Anna JOURNÉ